

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

ANIMATEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE : 98 70 00 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ANIMATEUR ¹

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs à la profession d'animateur.

Plus précisément, elle vise à rendre l'étudiant capable de concevoir et d'évaluer un projet d'animation en situant celui-ci dans le contexte des politiques d'animation socioculturelle et en favorisant l'expression citoyenne de chacun et de l'ensemble des bénéficiaires.

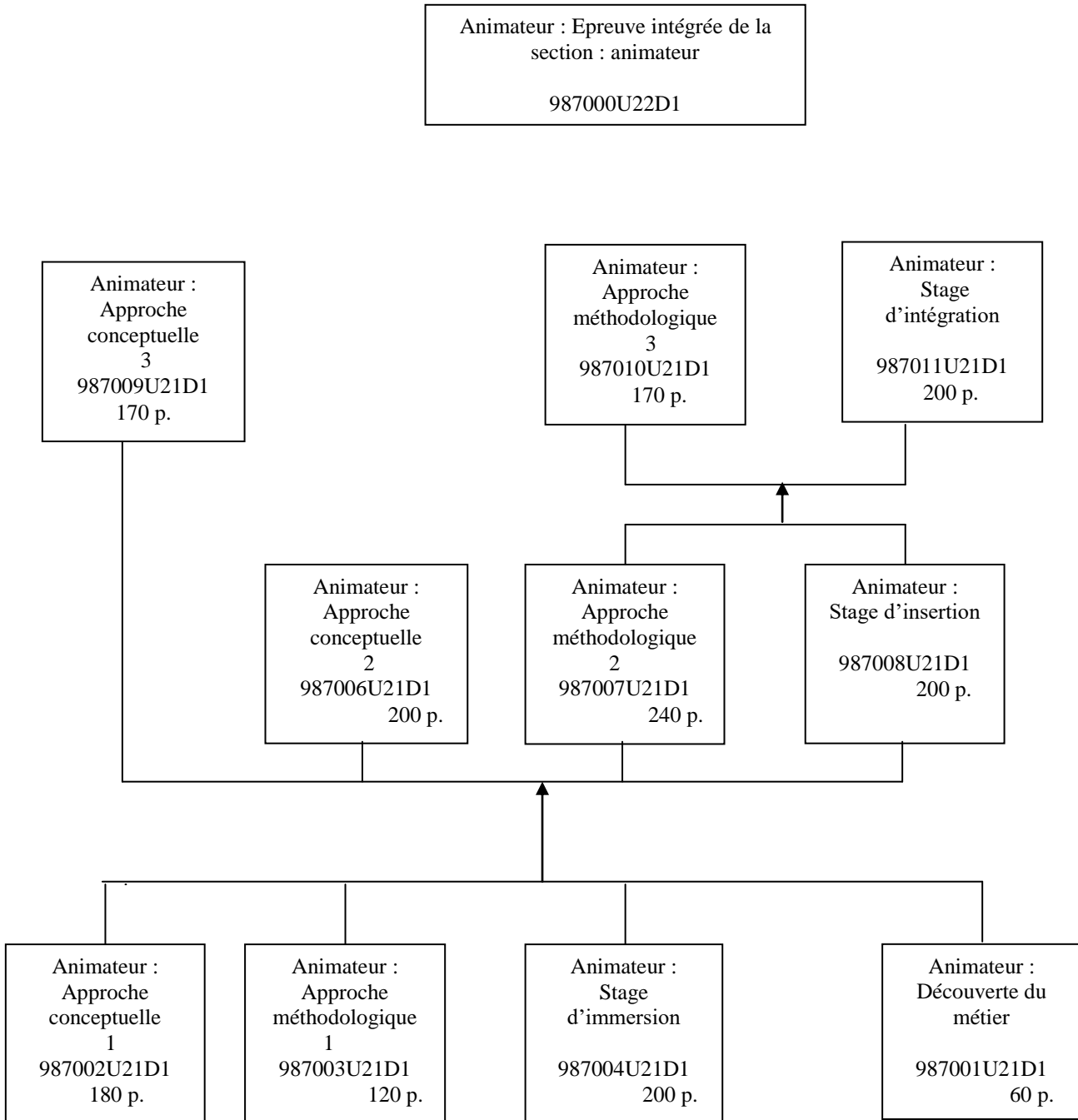
¹ le masculin est utilisé à titre épïcène

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Animateur : Découverte du métier	ESST	987001U21D1	903		60
Animateur : Approche conceptuelle 1	ESST	987002U21D1	903		180
Animateur : Approche méthodologique 1	ESST	987003U21D1	903		120
Animateur : Stage d'immersion	ESST	987004U21D1	903		200
Animateur : Approche conceptuelle 2	ESST	987006U21D1	903	X	200
Animateur : Approche méthodologique 2	ESST	987007U21D1	903	X	240
Animateur : Stage d'insertion	ESST	987008U21D1	903		200
Animateur : Approche conceptuelle 3	ESST	987009U21D1	903	X	170
Animateur : Approche méthodologique 3	ESST	987010U21D1	903	X	170
Animateur : Stage d'intégration	ESST	987011U21D1	903	X	200
Epreuve intégrée de la section : « Animateur »	ESSQ	987000U22D1	903		40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1780
B) nombre de périodes professeur	1224

3. Organigramme



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification « Animateur » correspondant au certificat de qualification « Animateur » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

